



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFETE DE LA VIENNE

## DEMANDE DE LÂCHER DE BALLONS

(A compléter et à transmettre à la préfecture 3 semaines avant la date du lâcher)

Toute demande pour un lâcher de ballons doit d'abord être adressée à la Direction Générale de l'Aviation Civile.

L'imprimé joint pour un lâcher, qui devra être complété et retourné à par mail [dsac-so-lacherballons@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-so-lacherballons@aviation-civile.gouv.fr)

Une fois l'avis favorable de l'aviation civile obtenu, vous pourrez transmettre le présent formulaire à la préfecture.

### 1) Le demandeur :

Nom :----- Prénom :-----

Adresse-----  
-----  
-----

Tél :----- FAX-----

Courriel :-----

### 2) L'organisateur : (si différent du demandeur) :

Nom :----- Prénom :-----

Adresse-----  
-----  
-----

Tél :----- FAX-----

Courriel :-----

### 3) Personne présente lors du lâcher de ballons :

Nom :-----Prénom :-----

Tél. Portable :-----

### 4) Renseignements concernant le lâcher de ballons :

Date :-----

Heure ou créneau horaire :-----

Lieu (adresse précise)-----  
-----  
-----

Nombre de ballons -----

**ATTENTION :** le lâcher de ballons devra être effectué conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°2016 DRLP BREEC 113 en date du 3 juin 2016.

**Accompagnez impérativement votre demande de l'avis du Maire de la commune concernée :**

Je soussigné(e), Maire de la commune de-----  
déclare avoir été informé(e) du lâcher de ballons  
qui se déroulera le ----- sur le territoire de ma commune.

J'émet un avis : - favorable  
(rayez la mention inutile)  
- défavorable

Fait à -----  
le -----

Signature

Cachet de la mairie

Le formulaire de déclaration doit être adressé par courrier ou courriel, aux coordonnées suivantes :

**PRÉFECTURE DE LA VIENNE  
DCL - Bureau des élections et de la réglementation  
7 place Aristide Briand  
CS 30589  
86021 POITIERS-CEDEX**

Courriel : [pref-manifestations-sportives@vienne.pref.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives@vienne.pref.gouv.fr)

Toute demande adressée à la préfecture doit être accompagnée des pièces suivantes :  
- l'avis de l'aviation civile ;  
- l'avis du maire ;  
- le présent formulaire complété.

**Tout dossier incomplet ou transmis à la préfecture  
moins de 3 semaines avant le lâcher fera l'objet d'un refus.**